

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 2 juillet 2024 à 19h00** à la salle du conseil de la municipalité située au 771, chemin de la Beauce à Calixa-Lavallée, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, concernat immeuble suivant :

Immeuble sis au 168, chemin de la Beauce :

• La nature de la demande consiste à autoriser le lotissement du lot 5 684 678 en deux lots distincts ayant une superficie respective de 1219,1 mètres carrés et 1219,2 mètres carrés, alors que l'article 7.4 du règlement de lotissement numéro 276 stipule que la superficie minimale d'un lot partiellement desservi est de 1500 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 13 juin 2024

Pénélope Larose

Pl arose

Directrice générale et greffière-trésorière